

## Condition Numéro 04

**L'accomplissement des cinq prières, dans leur temps, en groupe, si cela est possible, et le respect de la Chari'a.**

**A.** L'accomplissement des cinq prières dans leur temps, en groupe si cela est possible

- D'après le Coran :

Allah (Glorifié et Exalté) dit :

**« Observez avec assiduité les prières et la prière médiane » (Sourate 02 La vache, verset 238).**

**« [...] Accomplissez la prière et acquittez la zakat » (Sourate 73 L'enveloppé, verset 20).**

- D'après les hadiths :

Ibn Mass'oud (qu'Allah l'agrée) a dit : « J'ai demandé au Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Quelle est l'œuvre la plus aimée de Dieu ? » Il dit : « **La prière à ses heures** ». Je dis : « Et quoi encore ? », il dit : « **La piété filiale** ». Je dis : « Et quoi encore ? », il dit : « **Le combat au service d'Allah** » » (Boukhari et Muslim).

Selon Ibn Omar (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : **« La prière en commun dépasse en mérite la prière individuelle de vingt-sept degrés ».**

Selon Abou Houreyra (qu'Allah l'agrée), un aveugle vint au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Ô Messager d'Allah, je n'ai personne pour me guider à la Mosquée » et il lui demanda de l'autoriser à faire ses prières chez lui. Il l'y autorisa, mais quand il revint à la Mosquée, il l'appela et lui dit : « **Est-ce que tu entends de chez toi l'appel du muezzin ?** » Il dit : « Oui », il (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui dit : « **Il vaut mieux alors répondre à cet appel** » (Mousslim).

Selon Abou Houreyra (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Par celui qui tient mon âme dans Sa main, j'ai failli ordonner qu'on ramasse du bois mort, puis faire annoncer l'heure de la prière pour que le muezzin lance son appel et puis ordonner à quelqu'un de présider la prière à ma place, puis de me détacher des prieurs et d'aller à des gens qui ne viennent pas prier à la Mosquée et brûler sur eux leurs maisons** ». (Sahih)

**B.** Préservation de la Chari'a : tirée du livre « Silah El Tidjaniyine » Cheikh Alfa Hachim

Le respect de la Chari'a se concrétise à travers l'accomplissement des obligations et l'éloignement des interdits.

Allah (Glorifié et Exalté) dit :

« [...] Que ceux qui contreviennent à ses ordres fassent bien attention qu'ils ne soient frappés d'une tentation ou qu'ils ne soient frappés d'un supplice douloureux » (Sourate 24 La lumière, verset 63).

« Celui qui prend en haute considération les rites d'Allah, cela provient de la piété des cœurs » (Sourate 22 Le pèlerinage, verset 32).

Le respect de Chari'a revient à respecter le livre d'Allah (Glorifié et Exalté) et la Sunna du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui).

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **J'ai laissé auprès de vous deux choses, si vous vous y attachez, vous ne serez jamais égarés, le Livre d'Allah et ma Sunna** » (Mouslim).

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit aussi : « **Je vous ai mis sur une voie nette ne permettant aucune confusion, elle est aussi claire la nuit que le jour. Seul un homme voué à la perte peut s'en écarter après moi** ».

Le Prophète Mohammed (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **L'un parmi vous ne deviendra croyant que lorsque ses passions seront en concordance avec ma révélation** » (Rapporté par Boukhari).

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

